

**COMMUNE DE CERVENS**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents** : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent / KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

**Absents excusés** : SANDRAL Linda donne pouvoir à Serge LEYDIER

**Secrétaire de séance** : KELLER Sophie

**Date de la convocation** : 07/03/2024

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Approbation du compte de gestion 2023
- 2 Vote du compte administratif 2023 (sortie du Maire pour le vote)
- 3 Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 4 Vote du budget primitif 2024
- 5 Vote des taux d'imposition des taxes locales 2024
- 6 Subventions accordées aux associations
- 7 Questions diverses

**Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité**

**Le Maire INFORME le conseil des DECISIONS qu'il a prises conformément aux délégations qui lui ont été données.**

- N° DEC2024-03 du 04/03/2024 - > Mise à disposition d'une ligne interactive de Trésorerie de 150 000 € par la Caisse d'Epargne

**1. Approbation du compte de gestion 2023**

Délibération N° 2024-08 publiée sur le site de la commune le 29/03/2024

Après présentation par Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé par Mme l'inspectrice principale des Finances Publiques pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2. Vote du compte administratif 2023**

Délibération N° 2024-09 publiée sur le site de la commune le 29/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VOTE le compte administratif 2023 et arrête les comptes ci-après :

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES
Prévu	1 431 453.00 €	1 431 453.00 €
Opérations de l'exercice	1 018 304.42 €	1 197 110.67 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>178 806.25 €</b>
Résultat antérieur reporté		385 193.23 €

Investissement	DEPENSES	RECETTES
Prévu	882 583.00 €	882 583.00 €
Opérations de l'exercice	332 074.22 €	171 099.77 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-160 974.45 €</b>	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>10 284.00 €</i>	<i>33 000.00 €</i>
Résultat antérieur reporté	-58 340.24 €	

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	563 999.48 €	<b>-219 314.69 €</b>	<b>344 684.79 €</b>
<i>Restes à Réaliser</i>		<i>22 716 €</i>	<i>22 716 €</i>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	563 999 €	-196 598.69 €	367 400.79 €

### 3. Affectation du résultat 2023

Délibération N° 2024-10 publiée sur le site de la commune le 29/03/2024

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 comme suit :

- ↳ Un montant de 196 598.69 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement (cpte 1068),
- ↳ Le solde de 367 400.79 € au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant (ligne 002).

### 4. Vote du Budget Primitif 2024

Délibération N° 2024-11 publiée sur le site de la commune le 29/03/2024

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal VOTE le budget primitif du budget principal 2024 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses de :

- ↳ **2 119 071.79 euros** pour la section de fonctionnement
- ↳ **1 231 160.49 euros** pour la section d'investissement.

### 5. Vote des taux d'imposition 2024

Délibération N° 2024-12 publiée sur le site de la commune le 29/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE à l'unanimité pour 2024 le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales ainsi :

- Taxes Foncières Propriétés Bâties : 27,45 %
- Taxes Foncières Propriétés Non Bâties : 86,75 %
- Taxes d'Habitation : 15,91 %

## 6. Subventions versées aux associations 2024

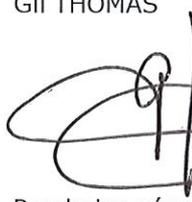
Délibération N° 2024-13 publiée sur le site  
de la commune le 29/03/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL ACTE, à l'unanimité, l'octroi de subventions aux associations suivantes :

- APE -----5 560,00
- DONNEURS DE SANG-----200,00
- ROYER RURAL-----27 000,00
- FSE BONS -----565,00
- PREVENTION ROUTIERE-----150,00
- MEMOIRES ET PATRIMOINES -----800,00
- PERIFUNGLISS-----416,00
- VELO CLUB EVIAN -----500,00

## 7. Questions diverses

Le Maire  
Gil THOMAS



Prochaine réunion du conseil : le 9 avril 2024  
Fin de la séance : 22h15

La secrétaire de séance  
Sophie KELLER



